

GUIDE POUR L'ÉVALUATION ACCÉLÉRÉE DE LA TRANSPARENCE DES MESURES FISCALES LIÉES A LA COVID :

UNE EXPLICATION DES INDICATEURS ET DES OPTIONS DE RÉPONSE

Décembre 2020

CONTENU

- I. Introduction à l'évaluation accélérée (module COVID)
- II. Processus de recherche et calendrier
- III. Questionnaire et lignes directrices pour le module COVID

I. Introduction à l'évaluation accélérée (module COVID)

Après le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, les gouvernements du monde entier ont dû adopter des mesures fiscales extraordinaires pour répondre à l'urgence sanitaire et à la crise économique qui a suivi. Cela a bouleversé le fonctionnement habituel des processus budgétaires, notamment en ce qui concerne les questions de transparence et de responsabilité.

L'enquête sur le budget ouvert (OBS) de l'International Budget Partnership est une évaluation comparative internationale du respect par les gouvernements centraux des normes de transparence fiscale et constitue un outil important pour évaluer la quantité d'informations que les gouvernements mettent à disposition tout au long de leur cycle budgétaire annuel. Les travaux sur le prochain cycle de l'OBS commencent au milieu des perturbations causées par la pandémie. Si l'OBS 2021 fournira des indications importantes sur la capacité des gouvernements à maintenir des pratiques régulières de transparence et de responsabilité en temps de crise, l'IBP est conscient que les normes internationales actuelles en matière de budget ouvert sont conçues pour des temps normaux, et non pour des périodes de crise. Par conséquent, l'OBS ne couvre pas de manière exhaustive des questions telles que les budgets supplémentaires, les fonds extrabudgétaires, les garanties de prêts et de nombreux autres aspects de la gestion fiscale qui ont pris de l'importance dans les réponses du gouvernement à la crise COVID-19.

Dans ce contexte, l'IBP complétera l'OBS habituel par une évaluation rapide de la transparence des ensembles de politiques fiscales d'urgence (**EFPP**) introduits par les gouvernements entre le 1er mars et le 30 septembre 2020 (module COVID).

Les objectifs de cette évaluation rapide sont :

1. Documenter la transparence et la responsabilité des aspects pertinents de la gestion budgétaire pendant la crise de la COVID-19 dans les pays ;
2. Informer le dialogue politique avec les gouvernements des pays sur les pratiques de transparence et de responsabilité en temps de crise ; et
3. Contribuer aux discussions internationales en cours et futures sur les normes mondiales émergentes en matière de gestion budgétaire en temps de crise.

II. Processus de recherche et calendrier

Le module COVID se déroulera en décembre 2020 et janvier 2021, dans les 120 pays couverts par l'enquête sur le budget ouvert 2021. La recherche sera effectuée par les mêmes chercheurs nationaux qui travailleront sur l'OBS 2021. Les résultats de cette évaluation rapide seront publiés en avril 2021, un an avant la sortie de l'OBS 2021.

- *Quelles recherches supplémentaires sont nécessaires pour le module COVID ?*

La recherche pour l'évaluation rapide COVID-19 sera menée à travers un ensemble de 26 nouveaux indicateurs conçus sur la base de normes et standards émergents en cours d'élaboration par divers organismes internationaux, tels que le FMI, l'INTOSAI, l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale et l'Open Contracting Partnership, entre autres. Ces indicateurs sont structurés en quatre sections : un aperçu narratif des principaux faits concernant les mesures budgétaires d'urgence des gouvernements et trois séries d'indicateurs sur les aspects de la conception, de la mise en œuvre et de la surveillance de ces mesures.

- *Qu'est-ce qui est évalué dans le module COVID ?*

Le module COVID évaluera la transparence, la participation et la supervision des mesures fiscales d'urgence introduites par le gouvernement en réponse à la pandémie de COVID-19. L'expression "ensembles de mesures budgétaires d'urgence" désigne tout ensemble complet de mesures budgétaires - y compris les recettes, les dépenses et le financement, et les dispositions institutionnelles connexes - adoptées par les gouvernements centraux pour répondre aux divers aspects de la crise de COVID-19. Dans de nombreux cas, ces mesures couvrent le soutien fiscal direct (par exemple, des mesures de dépenses comme les transferts en espèces), les mesures d'allègement fiscal (par exemple, les reports d'impôt ou les réductions temporaires d'impôt), et le soutien au crédit et aux liquidités (par exemple, les prêts d'urgence et les garanties de prêts). L'évaluation ne portera pas sur les réponses politiques utilisant la politique monétaire, ni sur les réponses politiques des gouvernements infranationaux.

Les mesures d'urgence en matière de politique fiscale peuvent prendre différentes formes, notamment des budgets supplémentaires, d'autres législations spécifiques, des décrets d'urgence, etc. Les chercheurs devront déterminer laquelle de ces options est pertinente dans leur pays. Dans certains pays, les politiques d'intervention de la COVID peuvent avoir été approuvées dans le cadre du processus budgétaire annuel habituel, par exemple dans les pays qui utilisent une année fiscale de juillet à juin. **Si plus d'un ensemble de mesures fiscales d'urgence a été introduit, le chercheur doit choisir l'ensemble le plus important comme base d'évaluation, ou celui qui est généralement considéré comme le plus important comme réponse à la pandémie.** Dans tous les cas, les chercheurs doivent contacter leur contact IBP pour se renseigner sur l'ensemble à prendre en compte et pour toute question sur les mesures gouvernementales qui doivent être évaluées.

- *Quels documents et sources seront examinés ?*

Le module COVID examinera les ensembles de politiques fiscales d'urgence adoptés par les gouvernements centraux entre le 1er mars et le 30 septembre 2020, afin de concentrer la recherche sur la période où les premiers et les plus complets ensembles de réponses gouvernementales ont été introduits.

Les chercheurs devront consulter les documents et informations accessibles au public, tels que les budgets supplémentaires, les décrets d'urgence, les autres législations pertinentes, les portails en ligne, les rapports d'exécution budgétaire, les documents d'audit et les autres publications gouvernementales pertinentes. Ils peuvent être publiés par le ministère des finances et d'autres organes exécutifs (par exemple, le cabinet du président), le corps législatif, l'institution supérieure de contrôle des finances publiques et d'autres institutions gouvernementales responsables des interventions d'urgence, y compris la gestion des marchés publics. Certains des documents et informations peuvent être publiés dans le cadre des procédures budgétaires normales, tandis que d'autres peuvent faire partie de processus et de procédures d'urgence distincts mis en place dans le cadre de la réponse du gouvernement à la pandémie. Les chercheurs doivent contacter leur contact IBP pour toute question sur les documents à utiliser dans cette évaluation.

- *Comment les indicateurs du module COVID seront-ils structurés ?*

Le questionnaire est structuré en quatre parties. Dans la première partie, les chercheurs se verront poser une série de questions sur les mesures fiscales d'urgence introduites par leur gouvernement. Les chercheurs devront fournir une réponse claire et narrative dans la case de réponse. Des liens et des preuves supplémentaires peuvent être saisis dans la case de référence.

Dans les parties 2, 3 et 4, chaque indicateur comportera une série d'options de réponse qui couvrent des types spécifiques de données ou d'informations que les gouvernements devraient publier. Ces options de réponse seront présentées sous la forme d'une série de "cases à cocher", et les chercheurs évalueront lesquelles d'entre elles sont incluses dans les documents et informations publiés. Les chercheurs sélectionneront ensuite toutes les options qui s'appliquent. Si aucune des options n'a été publiée, le chercheur doit sélectionner "aucune des réponses ci-dessus".

Les chercheurs seront invités à fournir tous les détails nécessaires pour expliquer et justifier leurs réponses. Il s'agit notamment de fournir dans la case de référence une citation complète pour chaque élément d'information qui est publié (y compris la source d'information, le nom du document, le lien internet, les numéros de page, les tableaux, etc.), ainsi que d'ajouter toute information ou détail supplémentaire à l'appui du ou des choix de réponse dans la case de commentaire.

- *Les indicateurs du module COVID seront-ils examinés par des examinateurs pairs ?*

Non, en tant qu'évaluation accélérée, le module COVID ne sera pas examiné par des examinateurs pairs. Toutes les réponses seront examinées par l'IBP afin de garantir la conformité avec la méthodologie et la comparabilité entre les pays.

- *En quoi le module COVID diffèrera-t-il de l'enquête sur le budget ouvert ?*

Outre les différences notées ci-dessus, la nature rapide et simplifiée du module COVID signifie inévitablement que le niveau de couverture et de détail sera un peu plus superficiel par rapport à l'OBS complet, et que les recommandations politiques seront probablement plus générales. De plus, la méthodologie impliquera un niveau plus élevé de subjectivité et d'interprétation par rapport à l'OBS complet. Néanmoins, nous espérons que le module COVID générera des informations urgentes et opportunes qui pourront aider à informer et à façonner les approches des gouvernements en matière d'ouverture budgétaire pendant les crises, et fournir une occasion aux citoyens et à la société civile de mieux comprendre et d'influencer les politiques, ainsi que les processus budgétaires en ces temps extraordinaires.

III. Questionnaire et directives pour le module COVID

Les sections suivantes fournissent des conseils détaillés sur les indicateurs et les options de réponse pour les indicateurs inclus dans le module COVID.

Partie 1. Aperçu narratif du ou des ensembles de politique budgétaire d'urgence COVID-19

Dans cette première section, les chercheurs fourniront un bref compte-rendu des mesures fiscales d'urgence introduites par leur gouvernement, en répondant aux questions suivantes :

Question générale (a)

Combien de mesures fiscales d'urgence ont été introduites par le gouvernement dans votre pays en réponse à la crise de COVID-19 ? Quand ont-elles été approuvées et quelle forme ont-elles pris ?

LIGNES DIRECTRICES

Le chercheur doit énumérer les ensembles de mesures fiscales d'urgence qui ont été introduits par le gouvernement entre le 1er mars et le 30 septembre 2020, et fournir un lien vers les documents et les informations sur chaque ensemble (s'ils sont publiés en ligne) ainsi que la date à laquelle chaque ensemble a été introduit (c'est-à-dire adopté par l'exécutif ou approuvé par le législatif).

Le chercheur doit indiquer, pour chaque ensemble énuméré, s'il a été introduit sous la forme d'un budget supplémentaire, d'une autre législation spécifique, d'un décret gouvernemental ou d'une mesure exécutive, ou de tout autre instrument politique ou réglementaire (indiquer lequel).

Le chercheur doit également indiquer si des mesures de politique budgétaire spécifiques ont été introduites dans le cadre du processus budgétaire annuel ordinaire, au cas où un nouveau budget annuel serait approuvé entre le 1er mars et le 30 septembre 2020.

Les chercheurs devraient également fournir des détails généraux sur le contexte et le contenu de chacun d'entre eux. Les liens vers les sources gouvernementales officielles et la couverture médiatique doivent être fournis comme preuve à l'appui.

Par exemple, au cours de la période considérée, le Nigeria a introduit un budget révisé en juin, tandis que l'Indonésie a introduit trois décrets/règlements présidentiels entre mars et juin, et a inclus des mesures supplémentaires dans le budget 2021, approuvé fin septembre. Pour un résumé général des réponses politiques des gouvernements à la COVID-19 à travers les pays qui peuvent être utilisés comme référence, voir le [Suivi des politiques du FMI](#) (faites défiler vers le bas ou utilisez des liens alphabétiques pour rechercher des pays individuels, puis cherchez « Key Policy Responses » - FISCAL).

	Nom de l'ensemble	Lien URL	Date d'introduction	Formulaire (choisissez-en un)	Détails et contexte
1				<input type="checkbox"/> Budget supplémentaire <input type="checkbox"/> Décret d'urgence <input type="checkbox"/> Introduit dans le cadre du processus budgétaire annuel habituel <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser sous Détails et Contexte)	
2				<input type="checkbox"/> Budget supplémentaire <input type="checkbox"/> Décret d'urgence <input type="checkbox"/> Introduit dans le cadre du processus budgétaire annuel habituel <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser sous Détails et Contexte)	
3				<input type="checkbox"/> Budget supplémentaire <input type="checkbox"/> Décret d'urgence <input type="checkbox"/> Introduit dans le cadre du processus budgétaire annuel habituel <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser sous Détails et Contexte)	

4				<input type="checkbox"/> Budget supplémentaire <input type="checkbox"/> Décret d'urgence <input type="checkbox"/> Introduit dans le cadre du processus budgétaire annuel habituel <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser sous Détails et Contexte)	
5				<input type="checkbox"/> Budget supplémentaire <input type="checkbox"/> Décret d'urgence <input type="checkbox"/> Introduit dans le cadre du processus budgétaire annuel habituel <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser sous Détails et Contexte)	

Commentaire :

Question générale (b)

Si plus d'un ensemble de mesures fiscales d'urgence a été adopté, lequel avez-vous utilisé pour répondre à ce questionnaire et pourquoi ?

LIGNES DIRECTRICES

Le chercheur doit indiquer quel ensemble de mesures fiscales d'urgence a été utilisé pour répondre aux questions des parties 2, 3 et 4 ci-dessous (sur la conception, la mise en œuvre et la supervision de l'ensemble de mesures fiscales d'urgence), et expliquer pourquoi. Si plus d'un ensemble de mesures fiscales d'urgence a été adopté, les chercheurs sont encouragés à utiliser l'ensemble le plus important pour répondre à ce questionnaire.

Réponse :

Référence :

Question générale (c)

En ce qui concerne l'ensemble de mesures fiscales d'urgence identifié dans la question générale (b), quels étaient les principaux documents et informations sur l'ensemble de mesures fiscales d'urgence et sa mise en œuvre, et quand ont-ils été publiés (ou mis à jour) ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question demande au chercheur d'identifier l'ensemble des documents/données qui ont été utilisés comme base pour répondre aux questions des parties 2, 3, 4 ci-dessous (sur la conception, la mise en œuvre et la supervision de l'ensemble de politique fiscale d'urgence). Le chercheur doit énumérer les principaux documents et informations liés à l'introduction et à la mise en œuvre de l'ensemble de mesures fiscales d'urgence. Pour chaque document ou source d'information répertorié, les chercheurs doivent fournir le titre, le lien internet, la date de publication et une brève explication de sa nature et de ses caractéristiques. Tout document ou source d'information cité dans les parties 2, 3 ou 4 ci-dessous doit être mentionné dans la Question générale (c).

Alors que l'ensemble de mesures fiscales d'urgence doit avoir été introduit avant le 30 septembre 2020 pour être pris en compte dans cette évaluation, les documents et les informations sur la mise en œuvre de l'ensemble de mesures peuvent être pris en compte s'ils sont publiés jusqu'au 31 décembre 2020, afin de garantir une couverture adéquate des rapports de mise en œuvre.

	Titre du document	Lien URL	Date publié	Brève explication
1				
2				
3				

4				
5				

Référence :

Question générale (d)

Le gouvernement a-t-il mis en place un site web/portail ou une autre plateforme dédiée à la diffusion de données et d'informations sur les ensembles de mesures budgétaires d'urgence et leur mise en œuvre ?

LIGNES DIRECTRICES

Le chercheur doit indiquer si le gouvernement a mis en place des dispositions spéciales pour rendre publiques en ligne les données et les informations sur le(s) ensemble(s) de politique fiscale d'urgence. Cela comprendrait un site web dédié, une section ou une page dédiée au sein du site web du ministère des finances, et/ou un portail en ligne existant ou nouveau où les documents et données pertinents liés à la COVID sont publiés séparément des documents publiés dans le cadre du processus budgétaire annuel régulier.

Le chercheur doit fournir un lien vers le site web et indiquer si des données et des informations sont disponibles sur les politiques approuvées et leur mise en œuvre, et si les données ont été publiées en [formats ouverts](#) .

Réponse :

Référence :

Question générale (e)

Des preuves crédibles et documentées de mauvaise utilisation, de gaspillage ou de corruption dans la gestion des fonds d'urgence ont-elles fait surface ?

LIGNES DIRECTRICES

Le chercheur doit indiquer si des cas de mauvaise utilisation, de gaspillage ou de corruption dans la gestion des fonds d'urgence ont été signalés, par des médias réputés, dans des rapports d'audit ou d'autres sources (veuillez indiquer la source et le lien internet).

Le chercheur doit également expliquer à quels aspects de la politique fiscale d'urgence les éléments de preuve se rapportent et fournir un bref résumé.

Réponse :

Référence :

Partie 2. Détails de l'ensemble de politique budgétaire d'urgence

Dans cette section, les chercheurs évalueront la couverture et l'exhaustivité des documents et informations liés à l'introduction de l'ensemble de mesures fiscales d'urgence indiqué dans la question générale (b) de la partie 1.

2.1 Détails généraux de l'ensemble de politique budgétaire d'urgence

Les questions 1 et 2 renvoient à des informations générales qui permettent d'évaluer l'impact global de la crise sur les principaux paramètres du budget de l'État. Ces informations peuvent être fournies dans le cadre de documents spécifiques et d'autres sources liées aux mesures budgétaires d'urgence elles-mêmes, ou dans d'autres documents et sources publiés par le gouvernement et liés à l'état de l'économie et/ou au cycle budgétaire et politique plus large (cela pourrait inclure, par exemple, les examens semestriels ou les déclarations pré-budgétaires).

Question 1

Le gouvernement a-t-il publié, dans le cadre des documents budgétaires publiés et des informations sur les mesures budgétaires d'urgence ou autres, des projections macroéconomiques actualisées, en les comparant aux projections initialement approuvées pour l'exercice en cours ?

LIGNES DIRECTRICES

Comme la pandémie de COVID-19 a eu un fort impact sur l'environnement macroéconomique dans lequel les budgets gouvernementaux ont été initialement formulés, la Question 1 demande si le gouvernement a publié une mise à jour des prévisions macroéconomiques qui sous-tendent les estimations révisées des recettes et des dépenses du budget.

Les types d'informations qui doivent faire partie des prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement comprennent : les estimations du PIB nominal, le taux d'inflation, la croissance du PIB réel, les taux d'intérêt et le taux de chômage. De plus, certains gouvernements peuvent également fournir des informations actualisées sur : le prix du pétrole et/ou d'autres produits de base ; le taux de change ; les taux d'intérêt à court et à long terme ; le déflateur du PIB ; le compte courant ; et la composition de la croissance du PIB.

La question est également de savoir si la présentation comprend une comparaison entre les projections macroéconomiques révisées et les projections initialement approuvées pour l'exercice en cours, ainsi qu'un exposé expliquant les projections macroéconomiques révisées, fournissant par exemple une discussion des différences entre les projections initiales et révisées, et comment celles-ci sont liées à l'impact de la pandémie.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Niveau du PIB nominal
- Taux d'inflation
- Croissance du PIB réel
- Taux d'intérêt
- Taux de chômage
- Comparaison entre les projections initialement approuvées et mises à jour
- Récit explicatif
- Autre (veuillez préciser dans la case de commentaire)
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 2

Le gouvernement a-t-il publié, dans le cadre des documents budgétaires publiés et des informations sur les ensembles de mesures budgétaires d'urgence ou ailleurs, des informations sur les prévisions actualisées de recettes, de dépenses, de déficit et de dette ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question vise à savoir si le gouvernement a publié des informations sur le budget global - recettes, dépenses, déficits et dette - pour montrer comment il a été affecté par la pandémie et le ralentissement économique qui y est associé. Les mesures politiques prises par le gouvernement, telles que l'augmentation des dépenses de santé ou le soutien au revenu, auront un effet direct sur le budget. Mais la pandémie aura également des effets indirects, tels qu'une baisse des revenus, car la récession induite par la pandémie fait que les personnes et les entreprises paient moins d'impôts. Ce n'est qu'en présentant des estimations du budget dans son ensemble qu'il est possible d'évaluer pleinement l'impact de la pandémie sur le budget.

Les recettes sont généralement présentées en deux catégories principales : "fiscales" et "non fiscales". Dans certains pays, les principales sources de recettes fiscales sont les impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises et les taxes sur les biens et services, telles que les taxes de vente ou les taxes sur la valeur ajoutée. La catégorie des recettes non fiscales est plus diversifiée, allant des subventions des institutions internationales et des gouvernements étrangers aux fonds collectés par la vente de biens et de services fournis par le gouvernement.

Les dépenses sont généralement présentées selon trois grands systèmes de classification : administratif, fonctionnel et économique. Chaque système de classification présente des avantages différents et répond à une question différente : qui dépense l'argent (administratif) ; à quoi sert l'argent dépensé (fonctionnel) ; et à quoi sert l'argent dépensé (économique). Les dépenses peuvent également être indiquées par programme, une présentation plus détaillée que les trois classifications principales. Il n'existe pas de définition standard du terme "programme" ; cependant, pour répondre à la question, les chercheurs doivent considérer le terme "programme" comme signifiant tout niveau de détail en dessous d'une unité administrative - c'est-à-dire tout groupement programmatique qui se situe en dessous du niveau du ministère, département ou agence.

Pour les dépenses, la question demande également si une "balise COVID" spécifique a été donnée - c'est-à-dire un système de classification supplémentaire qui identifie clairement les dépenses liées à l'ensemble de politique fiscale d'urgence. Une telle étiquette permettrait de contrôler et d'évaluer les dépenses liées à la COVID tout au long du processus, séparément des autres politiques gouvernementales.

Le déficit reflète l'effet net des recettes et des dépenses du budget, et est une approximation des besoins d'emprunt du pays pour un exercice financier. La dette reflète le total cumulé des emprunts que le gouvernement a contractés et prévoit de contracter au cours de l'exercice budgétaire. Ainsi, l'estimation de la dette refléterait la charge totale de la dette prévue à la fin de l'exercice budgétaire, y compris tout emprunt supplémentaire nécessaire pour couvrir les coûts du plan d'urgence. (Notez que des questions spécifiques sur les emprunts liés à l'ensemble de mesures budgétaires d'urgence sont posées dans la section "détails des sources de financement").

Pour finir, la question est de savoir si la présentation comprend une comparaison entre les projections révisées et les projections initialement approuvées pour l'exercice en cours, ainsi qu'un exposé expliquant les projections révisées de recettes et de dépenses, fournissant par exemple une discussion sur les différences entre les projections initiales et révisées, et comment celles-ci sont liées à l'impact de la pandémie. Étant donné la complexité de la crise COVID, qui a des dimensions à la fois sanitaires et économiques, un tel récit explicatif peut aider les citoyens à mieux comprendre les divers objectifs et justifications de la réponse politique du gouvernement.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Revenus totaux
- Revenus par catégorie (fiscaux vs non fiscaux)
- Sources de revenus individuelles
- Dépenses totales
- Dépenses par unité administrative
- Dépenses par classification fonctionnelle
- Dépenses par classification économique
- Dépenses par programme
- "Balise COVID" pour les dépenses
- Déficit
- Dette publique (totale à la fin de l'année budgétaire)
- Comparaison entre les projections initialement approuvées et mises à jour
- Récit explicatif
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

2.2 Détails des principales initiatives politiques

Les questions 3 à 9 concernent des informations sur les initiatives et actions politiques plus spécifiques qui font partie de l'ensemble de mesures fiscales d'urgence (mesures de dépenses, mesures d'allégement fiscal, prêts et garanties de prêts) et que les gouvernements introduisent dans le cadre de la réponse à la pandémie de Covid-19.

Question 3

Les documents et informations publiés sur l'ensemble de mesures fiscales d'urgence à l'étude comprennent-ils une analyse et une justification des initiatives politiques spécifiques prévues dans le cadre de l'ensemble de mesures pour faire face à la crise de COVID-19 ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question consiste à savoir si le gouvernement a publié des informations et des données pour fournir une analyse et une justification globales des initiatives politiques spécifiques dans le cadre de l'ensemble de politique fiscale d'urgence. Ce type d'aperçu général permettrait de discuter des principales tendances en matière de santé et des aspects économiques de l'urgence, et de la manière dont celles-ci ont conduit au choix des initiatives politiques spécifiques que le gouvernement est en train de mettre en place. Cela expliquerait également la raison d'être de chaque initiative politique spécifique, ses objectifs et ses effets prévus, ainsi que la manière dont son coût a été estimé. Étant donné la complexité de la crise COVID, qui a des dimensions à la fois sanitaires et économiques, une telle discussion peut aider les citoyens à mieux comprendre les raisons et les objectifs des choix politiques du gouvernement pour répondre à la crise ainsi que le montant des ressources nécessaires pour les financer.

Les circonstances entourant la crise sont exceptionnelles, et l'action du gouvernement aura probablement eu lieu en dehors du processus budgétaire normal. Dans ces circonstances, le FMI estime qu'il est particulièrement important pour les gouvernements de fournir des informations qui permettent à leurs citoyens et à leurs entreprises de comprendre l'objectif, la taille et le coût de l'ensemble de mesures et la manière dont il les affectera. Ces actions contribueront à renforcer le soutien à l'ensemble des politiques (et la confiance dans le fait que les fonds ne sont pas utilisés à mauvais escient) et donneront une idée claire des risques auxquels le pays est confronté. (voir <https://www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/covid19-special-notes#fiscal>)

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Informations générales sur des initiatives politiques spécifiques (par exemple, données et analyses sur les problèmes sanitaires et économiques)
- Justification politique d'initiatives politiques spécifiques
- Objectifs ou effets anticipés d'initiatives politiques spécifiques
- Estimation des coûts d'initiatives politiques spécifiques
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 4

Les documents et informations publiés sur l'ensemble de mesures budgétaires d'urgence à l'étude comprennent-ils des estimations des mesures de dépenses de l'ensemble ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question porte sur la disponibilité des informations publiées sur les dépenses estimées découlant de l'ensemble des mesures budgétaires d'urgence, y compris si les dépenses sont présentées par unité administrative.

La question demande également si le financement est indiqué par programme individuel, une présentation plus détaillée, comme abordé dans les lignes directrices pour la Question 2 ci-dessus.

Pour finir, la question est de savoir si la présentation comprend un exposé narratif expliquant les mesures de dépenses, fournissant par exemple une discussion sur la manière dont la politique serait mise en œuvre et ce qu'elle est censée réaliser.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Dépenses totales
- Dépenses par unité administrative
- Dépenses par programme

- Récit explicatif
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 5

Les documents ou informations publiés sur l'ensemble de mesures fiscales d'urgence envisagé comprennent-ils des informations sur les mesures d'allégement fiscal ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question porte sur la disponibilité des informations publiées relatives aux mesures d'allégement fiscal dans le cadre de l'ensemble de mesures fiscales d'urgence. Cette question porte sur les politiques fiscales qui entraînent des pertes de recettes (les politiques liées à la collecte de recettes sont examinées à la Q10 dans la section "Financement"). Ces politiques réduisent les recettes en prévoyant des exceptions au code des impôts ordinaire. Ces exceptions sont parfois appelées "dépenses fiscales" et peuvent se présenter sous la forme, par exemple, d'exonérations, de crédits, de déductions et de taux préférentiels. Elles peuvent également inclure le report du paiement des impôts. Les dépenses fiscales sont généralement prévues pour des entités, des personnes ou des activités déterminées. Les dépenses fiscales ont souvent le même impact politique que la fourniture de subventions directes, de prestations ou de biens et services. Par exemple, lors de la pandémie, les dépenses fiscales pourraient être utilisées pour encourager les entreprises à acheter des équipements spéciaux pour protéger leurs employés et leurs clients contre le virus.

La question est de savoir si une estimation du coût total de toutes les mesures d'allégement fiscal est fournie, ainsi qu'une estimation du coût de chaque mesure d'allégement fiscal individuelle. Elle demande également si des informations sont fournies qui identifient les bénéficiaires prévus de ces politiques fiscales, par exemple si elles sont conçues pour profiter aux contribuables individuels, aux petites entreprises ou aux grandes sociétés. Pour finir, la question est de savoir si

la présentation comprend une explication de ces politiques fiscales, par exemple une discussion sur les objectifs sociaux, économiques ou autres que l'allégement fiscal est censé atteindre, les critères d'éligibilité pour accéder aux programmes d'allégement fiscal, etc.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Estimation du total des pertes de recettes résultant des mesures d'allégement fiscal
- Estimation des pertes de revenus pour les mesures d'allégement fiscal individuelles
- Justification de la politique des mesures d'allégement fiscal individuelles
- Bénéficiaires visés par les mesures d'allégement fiscal individuelles
- Récit explicatif des mesures d'allégement fiscal individuelles
- Aucun des éléments ci-dessus
- Sans objet (l'EFPP n'inclut pas les mesures d'allégement fiscal)

Commentaire :

Référence :

Question 6

Les documents publiés ou les informations sur l'ensemble des mesures fiscales d'urgence envisagées comprennent-ils des informations sur les prêts et les garanties de prêts et les obligations connexes ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question porte sur les prêts et les garanties de prêts ou d'autres types de programmes (comme les assurances) qui sont conçus pour aider des personnes ou des types d'entreprises spécifiques (par exemple les petites et moyennes entreprises) à surmonter la crise économique en leur fournissant un soutien en matière de crédit et de liquidités, mais qui génèrent un passif éventuel pour le gouvernement. Dans certains cas, le gouvernement accordera des prêts ou garantira des prêts directement, ou il pourra autoriser la banque nationale de développement ou une autre entreprise publique à le faire en son nom. Les deux doivent être pris en compte pour cette question.

Les passifs éventuels ne génèrent un coût pour le gouvernement que lorsque l'événement éventuel se produit. Par exemple, si le gouvernement garantit un prêt bancaire, il n'effectuera un paiement que si l'emprunteur est en défaut de paiement. Pour un prêt direct, le gouvernement verse des fonds à l'emprunteur dès le départ, mais s'attend ensuite à un flux de remboursements au fil du temps. Si l'emprunteur est en défaut de paiement, le remboursement est perdu. Ainsi, une question clé pour évaluer l'impact de ces programmes sur le budget est de déterminer la probabilité que l'éventualité (défaillance) se produise. Cela peut être particulièrement difficile à faire, étant donné la nature unique de la pandémie, ce qui augmente le risque que ces passifs ne soient pas correctement pris en compte dans les estimations budgétaires des recettes, des dépenses et des déficits.

Pour évaluer ces pratiques, cette question vise à savoir si les documents publiés avec l'ensemble des politiques fiscales d'urgence fournissent une description et une justification des politiques de prêt ou de garantie de prêt (ou d'autres politiques créant un passif éventuel), identifient les bénéficiaires prévus de ces politiques, le montant maximum d'un prêt ou d'une garantie de prêt pour chaque bénéficiaire, les conditions d'entrée et le processus d'approbation pour recevoir un prêt ou une garantie de prêt dans le cadre de la politique, et quelles sont les exigences de déclaration que l'entité qui accorde le prêt ou la garantie doit respecter. Elle s'interroge également sur le coût total estimé du programme ou sur l'exposition maximale autorisée (c'est-à-dire le montant total des prêts ou des garanties qui peuvent être accordés).

Exemple : le [système de garantie du financement des entreprises de la Nouvelle-Zélande](#); le [document de réponse économique de l'Afrique du Sud](#) (voir annexe p2)

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Description et justification de la politique
- Bénéficiaires visés
- Montants maximum autorisés
- Conditions d'entrée et processus d'approbation
- Exigences en matière de rapports
- Estimation des coûts totaux (ou exposition maximale)
- Aucun des éléments ci-dessus

Sans objet (l'EFPP n'inclut pas les prêts ni les garanties de prêts)

Commentaire :

Référence :

Question 7

Les documents ou informations publiés sur l'ensemble de mesures fiscales d'urgence envisagé comprennent-ils des informations sur les bénéficiaires prévus des mesures de dépenses, en particulier les groupes pauvres et vulnérables ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question demande si les documents publiés ou les informations sur l'ensemble de mesures fiscales d'urgence comprennent des informations sur les bénéficiaires prévus des mesures de dépenses. Il peut s'agir de différentes catégories de personnes (par exemple, les travailleurs informels, les femmes chefs de famille, etc.) et de différentes catégories d'entreprises (par exemple, petites, grandes, dans des secteurs spécifiques, etc.) Cela met également l'accent sur la question de savoir si les politiques sont conçues pour réduire les difficultés auxquelles les groupes pauvres et vulnérables d'un pays sont confrontés en raison de la pandémie et de ses effets économiques. Les bénéficiaires vulnérables peuvent être définis sur la base de leurs faibles revenus, ou par une autre caractéristique qui les rend particulièrement exposés aux effets négatifs de la pandémie (groupes raciaux ou ethniques spécifiques, travailleurs informels, habitants des bidonvilles, etc.) (Notez que la question 8 porte spécifiquement sur les informations par sexe).

En plus d'identifier les bénéficiaires prévus d'une mesure de dépense, elle demande si des informations sont fournies expliquant les critères d'éligibilité pour les différents types de prestations.

Pour finir, la question est de savoir si la présentation comprend une discussion narrative sur la manière dont la politique est destinée à aider les bénéficiaires visés, en particulier les personnes pauvres et vulnérables.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Bénéficiaires individuels
- Bénéficiaires d'entreprises
- Bénéficiaires pauvres
- Autres bénéficiaires vulnérables (veuillez préciser dans la zone de commentaires)
- Critère d'éligibilité
- Récit explicatif
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 8

Les documents et informations publiés sur l'ensemble de mesures fiscales d'urgence envisagé comprennent-ils, le cas échéant, des informations désagrégées par sexe ?

LIGNES DIRECTRICES

La pandémie de COVID affecte les femmes et les hommes différemment. Il est important que les gouvernements prennent en compte et traitent cette question dans leurs réponses politiques. Cette question demande si le gouvernement a publié, dans le cadre de sa politique budgétaire d'urgence, des informations sur les programmes, les politiques ou les allocations de ressources visant à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cela pourrait prendre la forme d'évaluations complètes de l'impact sur les femmes des principales initiatives politiques, ou au moins la publication de données ventilées par sexe pour les principales initiatives politiques qui peuvent avoir un impact différent sur les femmes et les hommes. Cela pourrait également prendre la forme de l'adoption d'initiatives politiques visant spécifiquement les femmes, telles que des mesures de protection sociale pour certaines catégories de femmes (par exemple les femmes chefs de famille) ou des mesures du marché du travail pour les secteurs à prédominance féminine (par exemple le travail domestique).

Voir cette fiche d'information mondiale du [PNUD/ONU](#) sur le « COVID-19 Global Gender Response Tracker » pour des exemples d'initiatives politiques ciblées sur le genre. [L'Aperçu économique et fiscal du Canada 2020](#) comprend une annexe (pages 83-117) avec une analyse comparative entre les sexes du plan de réponse économique du gouvernement (Covid-19).

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Évaluations de l'impact sur l'égalité des sexes des principales initiatives politiques
- Données désagrégées par sexe pour les principales initiatives politiques
- Initiatives politiques spécifiquement destinées aux femmes
- Autre (veuillez préciser)
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 9

Les documents ou informations publiés sur l'ensemble de mesures fiscales d'urgence envisagé comprennent-ils des informations non financières sur les performances et l'impact d'initiatives politiques spécifiques ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question demande si les données non financières (performances) pour les politiques de dépenses sont incluses dans les documents publiés ou dans les informations sur l'ensemble de politique fiscale d'urgence.

Les données non financières et les objectifs de performance associés à l'ensemble de mesures budgétaires d'urgence sont utilisés pour évaluer le succès d'une politique donnée. Par exemple, même lorsque les fonds alloués sont dépensés conformément au plan, il reste à savoir si la politique a produit les résultats qu'elle visait à atteindre.

Les données non financières peuvent inclure des informations sur :

- Intrants : Il s'agit des ressources affectées pour obtenir des résultats. Par exemple, en ce qui concerne l'éducation pendant la COVID, les données non financières sur les intrants pourraient inclure le nombre d'ordinateurs portables à fournir aux élèves qui ne sont pas autorisés à fréquenter l'école en personne.
- Extrants : il s'agit des produits et services fournis à la suite d'intrants. Par exemple, le nombre de personnes supplémentaires traitées dans les unités de soins intensifs en raison d'une augmentation des fournitures de ventilateurs ; ou le nombre de bénéficiaires d'un programme de sécurité sociale.
- Résultats : Il s'agit de l'impact prévu ou des objectifs politiques atteints. Par exemple, une diminution du taux de mortalité de la COVID-19.
- Cibles : Les véritables chiffres associés à chaque indicateur. Par exemple, combien d'élèves sont censés recevoir un ordinateur portable ou combien de lits d'hôpital et de ventilateurs supplémentaires seront fournis ?

Cases à cocher : Veuillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.

- Informations non financières sur les intrants
- Informations non financières sur les résultats (extrants ou aboutissements)
- Informations non financières sur les objectifs de performance
- Récit explicatif
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

2.3 Détails des sources de financement

Les questions 10 à 12 concernent des informations sur les sources de financement que le gouvernement a l'intention d'utiliser pour financer les initiatives et actions politiques spécifiques qui font partie de l'ensemble de mesures budgétaires d'urgence.

Question 10

Les documents ou informations publiés sur l'ensemble des mesures budgétaires d'urgence envisagées comprennent-ils des informations sur les sources de financement nationales (à l'exclusion des emprunts) qui seront utilisées pour des initiatives politiques spécifiques ?

LIGNES DIRECTRICES

Alors que les gouvernements augmentaient leurs dépenses pour faire face à la pandémie, ils devaient également réfléchir à la manière de financer ces dépenses supplémentaires.

Cette question porte sur les informations disponibles concernant le mode de financement des interventions prévues dans le cadre des mesures budgétaires d'urgence.

Alors que pour de nombreux gouvernements, l'emprunt était la principale source de financement (voir la question suivante), d'autres options sont disponibles : a) la redéfinition des priorités budgétaires - en réaffectant les ressources des programmes et activités moins prioritaires aux interventions d'urgence ; b) l'utilisation des réserves pour imprévus qui ont été mises de côté dans le budget initial pour les situations d'urgence ; c) l'introduction de nouvelles mesures de recettes pour générer des ressources supplémentaires ; d) d'autres financements possibles tels que les produits de la vente d'actifs, les transferts d'entreprises publiques, etc.

Exemple : [Document de réponse économique de l'Afrique du Sud](#) (voir tableau 3) et [Résumé du budget supplémentaire](#)

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Réallocations budgétaires
- Réserves pour imprévus
- Recettes publiques supplémentaires
- Autre (précisez)
- Récit explicatif
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 11

Les documents publiés ou les informations sur l'ensemble des mesures budgétaires d'urgence envisagées comprennent-ils des informations sur les besoins et les plans d'emprunt ?

LIGNES DIRECTRICES

Dans de nombreux cas, les gouvernements ont dû recourir à d'importants emprunts supplémentaires pour financer leur intervention d'urgence contre la COVID-19. Il est donc important de fournir des détails sur les besoins et les plans d'emprunt afin de garantir que la situation budgétaire globale du gouvernement puisse être contrôlée de manière adéquate.

Parmi les informations que les gouvernements devraient fournir, citons (a) le total des emprunts (supplémentaires) nécessaires pour le reste de l'exercice financier ; (b) si le gouvernement prévoit de lever des emprunts supplémentaires sur le marché intérieur ou à l'extérieur ; (c) le type de dette que le gouvernement prévoit de contracter ; (d) les taux d'intérêt attendus sur ces instruments de dette ; (e) d'autres informations supplémentaires telles que le profil des échéances, etc.

Exemple : [Révision du budget supplémentaire de l'Afrique du Sud](#) (Chapitre 4)

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Besoins d'emprunt totaux
- Emprunts intérieurs ou extérieurs
- Types d'instruments d'emprunt
- Taux d'intérêt
- Autre (précisez)
- Récit explicatif
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 12

Les documents publiés ou les informations sur l'ensemble des mesures fiscales d'urgence envisagées comprennent-ils des informations sur le financement des donateurs ?

LIGNES DIRECTRICES

Pour un certain nombre de pays à faible et moyen revenu, une source essentielle de financement des interventions d'urgence provient des organismes donateurs internationaux sous forme d'aide étrangère. Les gouvernements doivent fournir des informations détaillées sur ces sources de financement.

Parmi les informations que les gouvernements doivent fournir, citons (a) le montant total du financement mis à disposition par les donateurs internationaux ; (b) une analyse du financement par donateur individuel ou institution financière internationale ; (c) si l'aide est fournie sous forme de don ou de prêt ; (d) si elle est liée à une annulation de la dette publique ; (e) des détails sur l'aide étrangère fournie en nature, telle que l'équipement médical, les fournitures médicales, l'aide alimentaire, etc ; et (f) des détails sur les objectifs et les conditions liés au financement des donateurs.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Financement total des donateurs
- Informations par donateur
- Informations indiquant si l'aide est fournie sous forme de subventions ou de prêts
- Informations indiquant si l'aide est liée à l'allègement de la dette
- Informations sur l'aide en nature
- Détails sur les objectifs et les conditions liés au financement des donateurs
- Aucun des éléments ci-dessus
- Sans objet (le pays ne reçoit pas de financement des donateurs)

Commentaire :

Référence :

2.4 Détails des arrangements hors budget

La question 13 porte sur les informations relatives aux éventuels arrangements hors budget que les gouvernements peuvent avoir adoptés pour mettre en œuvre des ensembles de mesures budgétaires d'urgence.

Question 13

Les documents ou informations publiés sur l'ensemble des mesures budgétaires d'urgence envisagées comprennent-ils des informations sur les fonds extrabudgétaires et autres arrangements hors budget à utiliser pour mettre en œuvre les politiques et programmes inclus dans l'ensemble des mesures budgétaires d'urgence ?

LIGNES DIRECTRICES

Dans le cadre de leur réponse d'urgence à la pandémie de COVID-19, de nombreux pays ont créé des fonds extrabudgétaires (EBF) dédiés à la COVID-19. Certains de ces pays utilisent régulièrement les EBF en temps normal, tandis que d'autres les utilisent rarement. S'il peut y avoir de bonnes raisons de s'appuyer sur les EBF, ils augmentent également le risque d'affaiblir la responsabilité, en l'absence de règles de gouvernance et de contrôle solides.

Le FMI définit un EBF comme un ensemble de comptes ou une entité gouvernementale engagée dans "des transactions gouvernementales, souvent avec des arrangements bancaires et institutionnels distincts, qui ne sont pas incluses dans la loi budgétaire annuelle de l'État". ([Allen et Radev 2010](#)) Le financement des EBF peut provenir de diverses sources, telles que des transferts de dotations budgétaires existantes, y compris les réserves pour imprévus, ou de recettes publiques. Il peut également provenir de dons privés. Parmi les exemples d'EBF figurent les fonds à but spécifique, les fonds de développement, les fonds d'épargne, les fonds de négociation et les fonds d'investissement. (Voir [Série spéciale du FMI sur la COVID-19](#), "Fonds COVID-19 en réponse à la pandémie", 26 août 2020).

Le FMI estime qu'il y a plusieurs raisons pour lesquelles les pays créeraient un EBF, qui peuvent inclure la centralisation du contrôle et de la gestion des fonds, la possibilité de combiner plus facilement les fonds publics et les dons privés, et la rationalisation de certaines étapes des processus de budgétisation et de passation des marchés. Les EBF peuvent faciliter la capacité des gouvernements à agir rapidement pour faire face à la pandémie et aux retombées économiques qui y sont associées. Mais l'assouplissement des processus qui régissent l'action des pouvoirs publics en période plus normale s'accompagne également de certains risques, notamment si ces EBF fonctionnent en dehors des systèmes de gestion financière habituels, sont gérés par des fonctionnaires qui ne sont pas familiarisés avec les bonnes pratiques de gestion financière ou ne sont pas soumis à de fortes exigences de transparence et d'information.

Pour favoriser la transparence et la responsabilité, les gouvernements doivent divulguer l'existence des EBF sur leur site web et décrire les principales caractéristiques des fonds, notamment leur mandat légal, leur déclaration d'intention ou leur raison d'être politique, les dispositions de gouvernance et les règles et procédures de gestion des EBF.

Les données sur les EBF doivent être publiées avec un niveau de détail similaire à celui des autres informations budgétaires. Les gouvernements doivent divulguer les revenus et les dépenses sur une base brute, y compris les sources de financement et les détails sur le montant des dépenses, ainsi qu'une présentation des dépenses par programme ou activité.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Mandat légal
- Justification de la politique
- Arrangements institutionnels
- Exigences en matière de rapports et d'audit
- Estimations du financement total
- Estimations des revenus provenant des recettes ou des transferts budgétaires (ressources publiques)
- Estimation des revenus des dons privés et des donateurs internationaux
- Estimations des autres sources de financement
- Estimations des dépenses totales
- Estimations des dépenses par programme ou activité
- Clause de caducité
- Récit explicatif
- Aucun des éléments ci-dessus
- Sans objet (le pays n'a pas créé ni utilisé un fonds extrabudgétaire existant pour mettre en œuvre l'EFPP)

Commentaire :

Référence :

Partie 3. Suivi de la mise en œuvre des ensembles de politiques budgétaires d'urgence

Dans cette section, les chercheurs évalueront la couverture et l'exhaustivité des documents et informations liés à la mise en œuvre de l'ensemble de mesures fiscales d'urgence indiqué dans la question générale (b) de la partie 1. Ces informations peuvent être fournies dans le cadre de documents spécifiques et d'autres sources liées aux ensembles de mesures budgétaires d'urgence eux-mêmes, ou dans d'autres documents et sources publiés par le gouvernement et liés à l'état de l'économie et/ou au cycle budgétaire et politique plus large (cela pourrait inclure, par exemple, les rapports annuels). Alors que l'ensemble de mesures fiscales d'urgence doit avoir été introduit avant le 30 septembre 2020 pour être pris en compte dans cette évaluation, les documents et les informations sur la mise en œuvre de l'ensemble de mesures peuvent être pris en compte s'ils sont publiés jusqu'au 31 décembre 2020, afin de garantir une couverture adéquate des rapports de mise en œuvre.

Question 14

Les documents ou informations publiés sur la mise en œuvre de l'ensemble de mesures fiscales d'urgence envisagé contiennent-ils des informations sur (a) les dépenses réelles pour les mesures de dépenses ; (b) les pertes de recettes réelles dues aux mesures d'allégement fiscal ; et (c) l'exposition totale des prêts et des garanties de prêts émis par le gouvernement, inclus dans l'ensemble ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question permet d'évaluer si les informations sur les dépenses réelles, les pertes de recettes réelles et les prêts et garanties de prêts réels émis, sont incluses dans les documents publiés et les données liées à la mise en œuvre de l'ensemble de mesures fiscales d'urgence.

La question demande si les dépenses réelles sont indiquées par unité administrative ou par programme individuel, une présentation plus détaillée, comme abordé dans les lignes directrices pour la question 2 ci-dessus.

La question demande également si les pertes de recettes réelles résultant des mesures d'allégement fiscal sont présentées globalement et par mesure individuelle, comme indiqué dans les lignes directrices pour la question 5 ci-dessus.

Cette question permet également de déterminer si les documents ou informations publiés contiennent des informations sur l'exposition totale aux prêts et garanties de prêts émis par le gouvernement, comme indiqué dans les lignes directrices pour la question 6 ci-dessus.

Pour finir, la question est de savoir si la présentation comprend un exposé expliquant la mise en œuvre d'initiatives politiques spécifiques, fournissant une discussion par exemple sur la manière dont les politiques ont été mises en œuvre et ce qui a été réalisé.

Exemple : les informations relatives à l'exécution de la COVID sont présentées dans un [portail](https://mof.gov.ua/uk/data_and_analytics-433) géré par l'ISC. En Ukraine, le ministère des finances fait rapport séparément sur *le Fonds COVID-19 pour les maladies respiratoires aiguës causé par le coronavirus SRAS-CoV-2 et ses conséquences* : https://mof.gov.ua/uk/data_and_analytics-433

Cases à cocher : Veuillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.

- Dépenses totales
- Dépenses par unité administrative
- Dépenses par programme
- Total des pertes de revenus résultant des mesures d'allégement fiscal
- Pertes de revenus pour les mesures d'allégement fiscal individuelles
- Exposition totale aux prêts et garanties de prêts émis
- Récit explicatif
- Aucun des éléments ci-dessus
- Sans objet ((l'EFPP n'inclut pas les mesures d'allégement fiscal ni les prêts ou garanties de prêts)

Commentaire :

Référence :

Question 15

Les documents ou les informations publiés sur la mise en œuvre de l'ensemble de mesures fiscales d'urgence envisagé comprennent-ils des informations sur les sources de financement effectivement utilisées ?

LIGNES DIRECTRICES

En rendant compte de la mise en œuvre des ensembles de mesures budgétaires d'urgence, les gouvernements devraient non seulement inclure des détails sur l'exécution des dépenses prévues, mais aussi des détails sur le degré de concrétisation des différentes sources de financement.

Sur la base des questions 10, 11 et 12 ci-dessus, les informations qui devraient être mises à disposition comprennent des détails sur (a) les recettes publiques supplémentaires perçues pour financer les interventions d'urgence ; (b) les emprunts effectivement contractés et leur composition ; (c) l'aide étrangère effectivement reçue et les détails y afférents ; (d) toute autre source de financement utilisée ; et (e) un exposé des motifs.

Comme il peut être impossible de distinguer les recettes ou les emprunts publics qui financent le plan d'aide des autres besoins de dépenses, des informations plus générales sur les recettes et les emprunts publics réels seront acceptées pour cette question.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Recettes publiques
- Emprunt
- Financement des donateurs
- Autre (précisez)
- Récit explicatif
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Les documents ou informations publiés sur la mise en œuvre de l'ensemble de mesures budgétaires d'urgence envisagé comprennent-ils des informations non financières sur les performances, en particulier au sujet de l'impact sur les groupes pauvres et vulnérables, y compris les femmes ?

LIGNES DIRECTRICES

Cet indicateur demande si les documents ou informations publiés qui couvrent la mise en œuvre des politiques budgétaires d'urgence comprennent des informations non financières sur les performances réelles, y compris les intrants et les résultats (produits ou effets) pour la période de référence, et une comparaison entre les performances réelles et les objectifs initiaux fixés lors de l'introduction de l'ensemble budgétaire d'urgence. Se reporter à la question 9 pour les définitions des informations non financières.

Cette question demande également si les documents publiés ou les informations sur la mise en œuvre des ensembles de mesures budgétaires d'urgence comprennent des informations non financières sur l'impact réel des politiques d'urgence sur les groupes pauvres et vulnérables d'un pays, y compris les femmes.

Enfin, la question se pose de savoir si ces estimations sont accompagnées d'une discussion narrative.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Performances réelles des intrants
- Performance réelle des résultats (extrants ou réalisations)
- Comparaison entre les performances réelles et les objectifs
- Impact sur les bénéficiaires pauvres
- Impact sur les femmes et les filles
- Impact sur d'autres groupes vulnérables (veuillez préciser dans la zone de commentaires)
- Récit explicatif
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 17

Les documents ou informations publiés sur l'ensemble des mesures budgétaires d'urgence envisagées comprennent-ils des informations sur les fonds extrabudgétaires (EBF) et autres arrangements hors budget utilisés pour mettre en œuvre les politiques et programmes inclus dans l'ensemble des mesures budgétaires d'urgence ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question demande si les rapports sur les EBF couvrent les revenus et les dépenses réels.

Reportez-vous à la question 13 pour plus d'informations sur les EBF.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Financement total réel
- Recettes réelles provenant de recettes ou de transferts budgétaires (ressources publiques)
- Recettes réelles provenant de dons privés et de donateurs internationaux
- Revenu réel provenant d'autres sources de financement
- Dépenses totales réelles
- Dépenses réelles par programme ou activité
- Récit explicatif
- Aucun des éléments ci-dessus
- Sans objet (le pays n'a pas créé ni utilisé un fonds extrabudgétaire existant pour mettre en œuvre l'EFPP)

Commentaire :

Référence :

Question 18

Le gouvernement a-t-il publié des conseils spécifiques sur l'utilisation des procédures de passation de marchés d'urgence, le cas échéant ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question demande si le gouvernement a publié des conseils claires et spécifiques sur l'utilisation des procédures de passation de marchés d'urgence.

La pandémie a contraint les gouvernements à autoriser des procédures d'achat d'urgence, destinées à contourner les règles normales, afin d'acheter rapidement. Ces procédures d'urgence doivent rester transparentes. Les conseils spécifiques sur ces procédures comprennent, mais ne sont pas limités à :

- La justification politique de la mise en place de procédures de passation de marchés d'urgence ;
- Des critères clairs pour déterminer quels processus de passation de marchés peuvent être inclus dans les procédures d'urgence ; et
- Un système de marquage pour permettre le suivi des contrats et des dépenses liées à l'urgence. Le marquage de tous les processus de passation de marchés et de toutes les lignes budgétaires avec "COVID-19" garantira des données de qualité supérieure, ouvertes et complètes, afin d'analyser et de partager les informations pour prévoir et gérer les chaînes d'approvisionnement critiques.

Plus d'informations sont disponibles sur <https://www.open-contracting.org/what-is-open-contracting/covid19/>.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Justification de la politique des procédures d'urgence
- Critères d'inclusion clairs
- Marquage des achats d'urgence
- Exigences de transparence supplémentaires
- Autre (veuillez préciser)
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 19

Le gouvernement a-t-il publié des informations sur les marchés publics réels liés à la mise en œuvre de l'ensemble de mesures fiscales d'urgence envisagé ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question demande si le gouvernement a publié des informations sur les marchés publics réels dans le cadre de la mise en œuvre des ensembles de mesures budgétaires d'urgence.

Les marchés publics destinés à soutenir la mise en œuvre des ensembles de mesures budgétaires d'urgence doivent être ouverts et transparents. Cela inclut, mais sans s'y limiter, la publication d'informations sur :

- La planification : La section sur la planification peut être utilisée pour décrire le contexte d'un processus de passation de marché. Cela peut inclure les détails du budget sur lequel les fonds sont tirés, ou des projets connexes pour ce processus de passation de marché. Des documents de référence tels qu'une évaluation des besoins, une étude de faisabilité et un plan de projet peuvent également être inclus dans cette section.
- Les appels d'offres : La section sur les appels d'offres comprend les détails de l'annonce qu'une organisation a l'intention de s'approvisionner en certains biens, travaux ou services particuliers et d'établir un ou plusieurs contrats pour ceux-ci. Elle peut contenir les détails d'un processus à venir pour recevoir et évaluer les propositions de fourniture de ces biens et services, et peut également être utilisé pour enregistrer les détails d'un processus d'appel d'offres terminé, y compris les détails des offres reçues.
- Les récompenses : La section sur les récompenses est utilisée pour annoncer toute attribution de prix pour cet appel d'offres. Il peut y avoir plusieurs récompenses.
- Les contrats : La section des contrats est utilisée pour fournir des détails sur les contrats qui ont été conclus.
- La mise en œuvre : Les informations relatives à la mise en œuvre du contrat conformément aux obligations qui y sont énoncées. Cela peut inclure des informations sur la livraison et les paiements.

Ce [guide](#) fournit plus de détails sur les champs pertinents qui peuvent être inclus dans ces sections.

Ces informations doivent être mises à disposition conformément à la norme de données sur les marchés publics ou dans d'autres formats de données ouverts, et doivent être publiées dans un délai de 10 jours.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Planification
- Appels d'offres
- Récompenses
- Contrats
- Fournisseurs
- Livraison ou mise en œuvre
- Paiements
- Format ouvert
- Publication dans les délais (<10 jours)
- Autre (veuillez préciser)
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Partie 4. Surveillance et participation

Dans cette section, les chercheurs évalueront la mesure dans laquelle les corps législatifs, les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, les citoyens et les cadres supérieurs responsables de l'atténuation des risques de sécurité assurent une surveillance adéquate lors de l'approbation et de la mise en œuvre de l'ensemble de mesures budgétaires d'urgence indiqué à la question (b) de la première partie.

Question 20

Quel a été le processus de discussion législative et d'approbation de l'ensemble de mesures budgétaires d'urgence à l'étude ?

LIGNES DIRECTRICES

Si, par nature, les ensembles de mesures budgétaires d'urgence nécessitent une action et une prise de décision rapides, cette question vise à déterminer dans quelle mesure les assemblées législatives ont pu discuter et voter sur ces ensembles de mesures avant leur mise en œuvre.

Dans la case de commentaires ci-dessous, les chercheurs doivent inclure des détails tels que (i) si plusieurs ensembles ont été introduits, si différents processus ont été suivis en fonction de l'ensemble (par exemple, un budget supplémentaire par rapport à un décret présidentiel), et lesquels ; et (ii) si le corps législatif a examiné et discuté de l'ensemble, combien de temps a-t-il dû le faire ?

Cochez les cases : *Veillez cocher les cases des éléments qui reflètent les pratiques utilisées par les législatures. Si aucune de ces pratiques n'est utilisée, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- La législature a procédé à un vote sur l'ensemble proposé *avant* la mise en œuvre de l'ensemble
- Le corps législatif a *débatu* de l'ensemble proposé avant de le voter
- Le corps législatif a créé une commission spéciale COVID-19 ou a accordé des pouvoirs supplémentaires aux commissions existantes pour discuter de l'ensemble de politique fiscale d'urgence proposé avant son approbation.
- Le corps législatif a eu au moins deux semaines pour examiner et discuter de l'ensemble proposé avant de procéder au vote.
- Sans objet (le corps législatif n'a pas participé à l'approbation de l'EFPP)

Commentaire :

Référence :

Question 21

Parmi les procédures "accélérées" suivantes, lesquelles ont été utilisées pour limiter le contrôle législatif pendant la crise ?

LIGNES DIRECTRICES

Partout dans le monde, les pays ont suivi des procédures très différentes pour introduire et mettre en œuvre un ensemble de mesures fiscales d'urgence. Dans certains cas, des procédures existantes ont été utilisées. Dans d'autres circonstances, de nouvelles procédures ont été introduites, dont certaines peuvent avoir réduit la capacité du corps législatif à superviser efficacement l'action de l'exécutif en cas d'intervention d'urgence. Cette question évalue la mesure dans laquelle certaines de ces procédures "accélérées" ont été appliquées de manière à limiter le contrôle législatif.

Pour un résumé et une description des procédures répertoriées dans les options de réponse, veuillez consulter :

https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=137_137068-ud1174u5hs&title=Legislative-budget-oversight-of-emergency-responses, en particulier les pages 6 à 9.

Cochez les cases : *Veuillez cocher les cases des procédures "accélérées" qui ont été appliquées pour l'approbation ou la mise en œuvre de l'ensemble fiscal d'urgence. Si aucune procédure d'approbation d'urgence n'a été utilisée, veuillez cocher "Aucune de ces réponses". Veuillez fournir des détails supplémentaires dans la case de commentaires.*

- Un état d'urgence a été déclaré.
- Le cabinet ou les différents ministres étaient habilités à effectuer des dépenses d'urgence et à légiférer.
- Des procédures d'approbation parlementaire accélérées ont été introduites
- Le rôle de la Chambre haute était limité
- L'exécutif a eu recours à des entités extrabudgétaires et autres arrangements hors budget qui ont contourné le contrôle législatif ordinaire
- Sans objet (le pays n'a pas utilisé de procédures accélérées qui limitent le contrôle législatif)

Commentaire :

Référence :

Question 22

Comment le corps législatif a-t-il été impliqué dans le contrôle de la mise en œuvre de l'ensemble de mesures fiscales d'urgence à l'étude ?

LIGNES DIRECTRICES

Si les mesures d'urgence ont dû être prises à la hâte et n'ont peut-être pas suivi les procédures d'approbation législative habituelles, les corps législatifs peuvent et doivent jouer un rôle clé pour assurer la responsabilité et la surveillance de la mise en œuvre de ces mesures.

Ils peuvent le faire en examinant la mise en œuvre des mesures d'urgence pendant la période d'exécution du budget pour laquelle elles ont été approuvées, ainsi qu'un contrôle ex post après la mise en œuvre de l'ensemble d'urgence. L'examen de ces rapports est le plus souvent effectué par une commission législative et peut être suivi par la publication d'un rapport officiel avec des conclusions et des recommandations. Le contrôle en cours d'année et ex-post par le législateur sera affecté par la fréquence à laquelle l'exécutif publie les rapports d'exécution liés à l'urgence, et par la date à laquelle les rapports d'audit de l'ISC liés à l'urgence sont publiés.

De plus, et compte tenu du fait qu'un quart des parlements de l'OCDE ont mis en place des comités spéciaux COVID-19 ou des groupes de travail interpartis pour examiner les réponses d'urgence au fur et à mesure de leur mise en œuvre, les chercheurs doivent vérifier si un comité similaire a été créé dans leur propre pays. Par exemple, le Parlement néo-zélandais a créé une commission spéciale présidée par l'opposition du 25 mars au 26 mai 2020, composée de 11 membres des cinq partis, pour examiner la réponse du gouvernement à la COVID-19 et en faire rapport. La commission avait de larges pouvoirs pour convoquer des témoignages et des documents de ministres et d'experts et les réunions étaient diffusées publiquement sur les médias traditionnels et en ligne.

Superviser les mesures d'urgence n'est pas une tâche aisée, compte tenu également de l'ampleur et de l'ensemble sans précédent de mesures qui ont été introduites et des restrictions qui peuvent être mises en place pour véritablement effectuer les contrôles. Cet indicateur évalue donc également si le pouvoir législatif entend les témoignages des membres de l'exécutif afin d'obtenir une meilleure image de l'exécution de la politique liée à l'urgence.

Cases à cocher : *Veuillez cocher les cases des éléments qui reflètent les pratiques utilisées par les corps législatifs. Si aucune de ces pratiques n'est utilisée, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Le corps législatif reçoit et débat des rapports normaux ou spéciaux qui comprennent des informations sur l'exécution des ensembles de mesures fiscales d'urgence.
- Le corps législatif entend les témoignages des membres de l'exécutif pour avoir une meilleure idée de l'exécution des politiques liées à l'urgence.
- Le pouvoir législatif reçoit et débat des rapports d'audit normaux ou spéciaux qui comprennent des informations sur les audits des ensembles de politique budgétaire d'urgence.
- Le corps législatif a créé un comité spécial COVID-19 pour superviser l'exécution en cas d'urgence, ou a accordé des pouvoirs supplémentaires à un comité existant.
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 23

L'ISC a-t-elle adapté ses approches et ses pratiques de contrôle pour les interventions d'urgence et a-t-elle réalisé le contrôle prévu des ensembles de politiques budgétaires d'urgence ?

LIGNES DIRECTRICES

Comme le souligne la récente note de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) intitulée "Responsabilité en temps de crise", l'expérience des crises précédentes montre que l'action gouvernementale rapide nécessaire pour répondre à la crise peut entraîner des niveaux accrus de gaspillage, de mauvaise gestion et de corruption. Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) ont un rôle essentiel à jouer en contribuant à dissuader les détournements de fonds et en fournissant des conseils sur la question de savoir si les fonds publics sont dépensés comme prévu et utilisés de manière efficiente et efficace pour répondre à la crise.

Les ISC devront réviser leurs plans d'audit à la lumière de la crise de COVID-19. Cette question permet d'évaluer si l'ISC a adapté son plan de travail d'audit et si l'ISC a tenu ses engagements en matière d'intervention d'urgence et de contrôle des ensembles de politiques budgétaires d'urgence.

L'ISC doit publier des informations sur ses plans et calendriers d'audit, en précisant comment elle a adapté les processus d'audit à la situation d'urgence ainsi que sur les audits qu'elle entend réaliser dans le cadre de son intervention d'urgence.

En plus des contrôles qui peuvent être effectués après la crise, les ISC peuvent entreprendre des contrôles financiers, de conformité et de performance en temps réel pendant la crise. Les audits en temps réel peuvent avoir un effet dissuasif et contribuer à la sauvegarde des ressources publiques. Les pages 17 et 18 de la note de l'IDI citée ci-dessus fournissent un résumé des sujets d'audit potentiels à court, moyen et long terme.

La publication en temps utile des résultats des audits est essentielle pour garantir que les résultats des audits soient disponibles pendant la crise afin que les problèmes mis en évidence par l'audit puissent être traités rapidement.

La mesure dans laquelle les audits obligent le gouvernement à rendre compte de la mise en œuvre des mesures budgétaires d'urgence dépend du suivi adéquat et opportun des recommandations formulées dans les rapports d'audit de l'ISC. Les gouvernements devraient rendre compte publiquement des mesures qu'ils ont prises pour donner suite aux conclusions des audits liés à la COVID.

Les chercheurs doivent fournir des liens vers les plans d'audit, les rapports d'audit et les résultats d'audit publiés, ainsi que la réponse des gouvernements aux résultats d'audit.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- Publication des plans et calendriers d'audit
- Adoption d'audits en temps réel et de contrôles simultanés, ou d'autres approches similaires
- Publication des résultats des audits réalisés
- Réponse du gouvernement aux résultats de l'audit
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 24

L'ISC a-t-elle le mandat et les ressources nécessaires pour contrôler les dépenses d'urgence ?

LIGNES DIRECTRICES

Il se peut que les ISC n'aient pas initialement le mandat pour contrôler tous les fonds mobilisés en réponse à la crise. L'efficacité des interventions d'urgence des gouvernements dépendra en partie d'un contrôle adéquat de tous les fonds, y compris les dépenses qui passent par exemple par les comptes militaires. Pour que

les ISC puissent jouer un rôle significatif, le gouvernement doit clarifier et/ou élargir publiquement le rôle de l'ISC en matière d'intervention d'urgence ; les lois ou décrets d'urgence du gouvernement ne doivent PAS restreindre le mandat de l'ISC à la vérification des "ensembles de politiques fiscales d'urgence" ; et il peut être nécessaire pour l'ISC de recevoir des fonds supplémentaires pour remplir son mandat.

Les chercheurs doivent fournir des liens internet vers les annonces publiques clarifiant le rôle de l'ISC, les lois ou les décrets d'urgence pertinents, et la preuve du financement supplémentaire fourni aux ISC.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- L'ISC dispose d'un mandat suffisamment large et d'une entière discrétion pour contrôler les ensembles de politiques fiscales d'urgence
- Le rôle de l'ISC a été clarifié et/ou élargi dans le cadre de la réponse d'urgence du gouvernement
- Un financement supplémentaire a été accordé à l'ISC dans le cadre de la réponse d'urgence du gouvernement
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 25

Les citoyens et les cadres supérieurs responsables de l'atténuation des risques de sécurité ont-ils eu la possibilité de participer à la formulation et à l'approbation de l'ensemble de mesures budgétaires d'urgence envisagé ?

LIGNES DIRECTRICES

Reconnaissant la participation du public comme une composante essentielle des systèmes budgétaires ouverts, l'enquête sur le budget ouvert comprend une section distincte sur la participation du public qui évalue les possibilités formelles pour le public de s'engager directement avec l'exécutif, le législatif et les institutions d'audit pendant le processus budgétaire. Les indicateurs de participation de l'OBS sont basés sur [les principes de participation publique aux politiques budgétaires de l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale \(GIFT\)](#). Comme le souligne le [récent article](#) de GIFT, la participation du public dans le cadre de la COVID-19 est encore plus importante. Malgré la nécessité d'une action rapide et décisive, la participation des cadres supérieurs responsables de l'atténuation des risques de sécurité et des membres du public peut contribuer à façonner positivement la réponse du gouvernement à la politique budgétaire COVID et à s'assurer qu'elle répond de manière adéquate aux besoins des communautés les plus vulnérables.

Les questions 25 et 26 reflètent la nécessité pour les gouvernements de concevoir et de mettre en œuvre des mesures fiscales par le biais d'un processus à la fois transparent *et* inclusif. La question 25 évalue si les cadres supérieurs responsables de l'atténuation des risques de sécurité et/ou les citoyens ont eu la possibilité de participer à la formulation et à l'approbation des mesures de politique fiscale d'urgence et la question 26 examine dans quelle mesure les citoyens et/ou les organisations de la société civile ont eu la possibilité de participer au suivi de la mise en œuvre des mesures de politique fiscale d'urgence.

Cette question demande si l'exécutif (le ministère des finances, l'agence budgétaire principale ou l'agence centrale de coordination désignée par le gouvernement pour mettre en œuvre les mécanismes de participation) ou le législatif utilise les mécanismes de participation du public lors de la formulation et de l'approbation des mesures budgétaires d'urgence, et si ces mécanismes sont significatifs. Les mécanismes d'exécution pendant la formulation des mesures budgétaires d'urgence sont ceux qui sont ouverts à tous (où tout cadre supérieur responsable de l'atténuation des risques de sécurité et/ou tout membre individuel du public peut apporter sa contribution) ou discrétionnaires (où les groupes ou individus invités peuvent apporter leur contribution). Les mécanismes législatifs pendant l'approbation des mesures budgétaires d'urgence sont des auditions publiques sur les mesures budgétaires d'urgence au cours desquelles (i) les citoyens ou les cadres supérieurs responsables de l'atténuation des risques de sécurité sont autorisés à témoigner, y compris sur une base discrétionnaire, ou (ii) le corps législatif utilise d'autres moyens pour recevoir et recueillir les avis des citoyens et des cadres supérieurs responsables de l'atténuation des risques de sécurité sur le budget.

Les mécanismes de participation ont un sens si (i) l'organisme gouvernemental concerné fait un effort pour inclure les groupes vulnérables et sous-représentés ; (ii) les gens peuvent connaître le but, la portée et les résultats escomptés de l'engagement public ; et, (iii) l'organisme gouvernemental concerné partage les commentaires qu'il a reçus et la façon dont ils ont été utilisés.

Les chercheurs doivent fournir des preuves à l'appui de l'utilisation des mécanismes de participation, notamment des liens vers des articles de presse, des copies d'invitations ou des entretiens avec des fonctionnaires ou des personnes ayant participé à des processus pertinents.

Les chercheurs doivent également indiquer dans la case de commentaires si les organismes gouvernementaux ont utilisé des mécanismes de participation existants ou nouveaux pour faire participer le public à la formulation et à l'approbation des ensembles de mesures budgétaires d'urgence.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- L'exécutif a utilisé un mécanisme de participation lors de la formulation
- L'exécutif a fait des efforts pour inclure les groupes vulnérables et sous-représentés
- L'exécutif a fourni des informations préalables complètes sur l'engagement

- L'exécutif a fourni des retours
- Le corps législatif a utilisé un mécanisme de participation lors de l'approbation
- Le corps législatif s'est efforcé d'inclure les groupes vulnérables et sous-représentés
- Le corps législatif a fourni des informations préalables complètes sur l'engagement
- Le corps législatif a fourni des retours
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :

Question 26

Les citoyens et les cadres supérieurs responsables de l'atténuation des risques de sécurité ont-ils eu la possibilité de participer à la mise en œuvre et au suivi de l'ensemble de mesures fiscales d'urgence envisagé ?

LIGNES DIRECTRICES

Cette question examine la mesure dans laquelle les citoyens et/ou les organisations de la société civile ont eu la possibilité de participer au suivi de la mise en œuvre des mesures d'urgence en matière de politique fiscale. Les mécanismes exécutifs pendant le suivi de la mise en œuvre sont ceux qui sont ouverts à tous (où tout cadre supérieur responsable de l'atténuation des risques de sécurité et/ou tout membre individuel du public peut apporter sa contribution) ou discrétionnaires (où les groupes ou individus invités peuvent apporter leur contribution). Les mécanismes législatifs de suivi de la mise en œuvre sont des auditions publiques sur le suivi de la mise en œuvre des ensembles de politiques fiscales d'urgence au cours desquelles (i) les citoyens ou les cadres supérieurs responsables de l'atténuation des risques de sécurité sont autorisés à témoigner, y compris sur une base discrétionnaire, ou (ii) le législateur utilise d'autres moyens pour recevoir

et recueillir les avis des citoyens et des cadres supérieurs responsables de l'atténuation des risques de sécurité sur le budget. Les mécanismes de l'ISC sont ceux par lesquels le public peut contribuer aux enquêtes d'audit

Les mécanismes de participation ont un sens si (i) l'organisme gouvernemental concerné fait un effort pour inclure les groupes vulnérables et sous-représentés ; (ii) les gens peuvent connaître le but, la portée et les résultats escomptés de l'engagement public ; et, (iii) l'organisme gouvernemental concerné partage les commentaires qu'il a reçus et la façon dont ils ont été utilisés.

Les chercheurs doivent fournir des preuves à l'appui de l'utilisation des mécanismes de participation, notamment des liens vers des articles de presse, des copies d'invitations ou des entretiens avec des fonctionnaires ou des personnes ayant participé à des processus pertinents.

Les chercheurs doivent également indiquer dans la case de commentaires si les organismes gouvernementaux ont utilisé des mécanismes de participation existants ou nouveaux pour faire participer le public pendant la mise en œuvre et le suivi des mesures fiscales d'urgence.

Cases à cocher : *Veillez cocher les cases des éléments qui apparaissent dans la documentation correspondante. Si aucun des éléments n'est présenté, veuillez cocher "Aucun des éléments ci-dessus". Dans la case de commentaires, veuillez fournir une citation détaillée pour chaque élément sélectionné ci-dessous tel que décrit dans les instructions d'évaluation ainsi que tous les détails supplémentaires.*

- L'exécutif utilise un mécanisme de participation pendant la mise en œuvre
- L'exécutif s'efforce d'inclure les groupes vulnérables et sous-représentés
- L'exécutif fournit des informations préalables complètes sur l'engagement
- L'exécutif fournit des retours
- Le corps législatif utilise un mécanisme de participation pendant la mise en œuvre
- Le corps législatif s'efforce d'inclure les groupes vulnérables et sous-représentés
- Le corps législatif fournit des informations préalables complètes sur l'engagement
- Le corps législatif fournit des retours
- L'ISC utilise un mécanisme de participation pendant la mise en œuvre
- L'ISC s'efforce d'inclure les groupes vulnérables et sous-représentés
- L'ISC fournit des informations préalables complètes sur l'engagement
- L'ISC fournit des retours
- Aucun des éléments ci-dessus

Commentaire :

Référence :